

10 décembre 2024
266

- > Prescripteurs
- > Pharmaciens propriétaires

Rappel – Fin de la couverture d'assurance du NovoRapid Sol. Inj. S.C. 100 U/mL (10 mL)

Dans les infolettres [099](#) et [100](#) du **2 juillet 2024**, nous annonçons la fin de la couverture d'assurance du médicament biologique de référence **NovoRapid** Sol. Inj. S.C. 100 U/mL (10 mL), sauf pour les exceptions prévues. Nous annonçons également une période pour effectuer la transition vers un médicament biosimilaire du **NovoRapid**. Cette période de transition se termine le **11 décembre 2024**. Si vous n'avez pas encore modifié l'ordonnance de vos patients, assurez-vous de le faire sans tarder.

Nous vous rappelons qu'un médicament biosimilaire du **NovoRapid** est présentement inscrit à la [Liste des médicaments](#), soit le **Trurapi**. Consultez la [Liste des médicaments](#) pour connaître les indications de paiement du médicament biosimilaire.

Pour en savoir plus sur les modalités de transition mises en place, consultez les infolettres [099](#) et [100](#).

c. c. : Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Développeurs de logiciels de facturation – Pharmacie

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)